

**RETRAITES:**  
**LA LUTTE EN IMAGES/**  
les métiers de la propreté: éboueurs, agents de collecte, cantonniers.../ 1 métier 5 questions / actualité statutaire / CSFPT: première / **PAGES 2 à 16**  
ACTUALITÉ SYNDICALE

**12-14 MAI:** *Lure*  
**UN NOUVEL ÉLAN POUR LES SERVICES PUBLICS**  
**PAGES 17 À 19**  
DOSSIER

**974/976/Elections professionnelles:** la FSU Territoriale est aussi bien présente dans l'Océan Indien/ **94/ Le SNUTER fait respecter le droit de grève! / 87/Les enseignants artistiques de la COMCOM d'ELAN en colère/ 11/94/.../Elections CCPD 2023**  
**PAGES 20 À 25**  
EN DIRECT

**CULTURELLEMENT VÔTRE**  
**PAGES 26-29**

**LEAU**  
**DOIT RESTER NOTRE BIEN COMMUN**  
**NON AUX MEGA-BASSINES**  
**PAGES 30 à 35**  
SOCIÉTÉ

**LA FSU TERRITORIALE**  
**LE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE**  
**PAGES I À X**  
CAHIER DÉTACHABLE

# Syndicalement VÔTRE

N° 68 | AVRIL 2023 JOURNAL DE LA FSU TERRITORIALE

**RETRAITE**  
**PAS**  
**1 JOUR DE**  
**PLUS!**







**C'**est bien sûr la mobilisation contre la réforme des retraites portée par le gouvernement et le Président de la République qui fait

l'actualité. Depuis le 19 janvier, les manifestant-es contre ce projet se comptent par millions. Malgré l'entêtement du gouvernement, la durée du mouvement et l'escalade répressive, la mobilisation reste à un niveau historiquement élevé. Tous les jours ou presque, des grèves, des blocages, des opérations escargot ou des rassemblements s'organisent.

Porté par une intersyndicale unitaire solide, ce mouvement tire également sa force d'une colère profonde qui touche toutes les catégories de la population : jeunes, travailleuses et travailleurs mais aussi retraité-es. Dans un contexte d'inflation galopante, de stagnation des minima sociaux, des salaires et des pensions, repousser l'âge légal à 64 ans et accélérer l'allongement de la durée de cotisation sont les attaques antisociales de trop. Cette réforme n'est pas nécessaire, notre système par répartition n'est pas en danger !

À cette crise sociale, le Président de la République et son gouvernement, sourds à la contestation et préférant négocier dans les couloirs du parlement une

À REBOURS  
DES ASPIRATIONS  
DÉMOCRATIQUES  
GRANDISSANTES ACTUELLES,  
C'EST LE CHOIX AUTORITAIRE  
QUI A ÉTÉ FAIT, ALIMENTANT  
LA COLÈRE DÉJÀ PROFONDE  
DE LA MAJORITÉ  
DE LA POPULATION.

majorité artificielle qu'il n'ont même pas réussi à obtenir, ont ajouté une crise politique avec l'usage du 49-3 pour faire passer le projet de loi en force. À rebours des aspirations démocratiques grandissantes actuelles, c'est le choix autoritaire qui a été fait, alimentant la colère déjà profonde de la majorité de la population. Contre ce coup de force visant à faire passer une réforme injuste, la mobilisation n'a fait que se renforcer et le soutien de l'opinion publique reste largement majoritaire.

Cette triple crise, sociale, politique et démocratique provoquée par l'entêtement d'un gouvernement de plus en plus isolé et qui veut faire payer au monde du travail les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises plonge le pays dans une situation chaotique à l'issue incertaine. La colère populaire, si elle n'est pas entendue, risque bien de se transformer en ressentiment et de faire le lit de l'extrême-droite, toujours en embuscade.

La voie de l'apaisement et du sursaut démocratique passe par le retrait de la réforme.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le Conseil constitutionnel n'a pas encore rendu sa décision sur la loi. Le SNUTER et la FSU continuent donc la lutte. Jusqu'au retrait ! ■

**Julien Fonte** co-secrétaire général du SNUTER-FSU

# **mobilisation retraites**

# **L'ACTION**

# **jusqu'au retrait !**

**ACTUALITÉ SYNDICALE**

Depuis près de trois mois maintenant, la mobilisation massive des jeunes, des travailleuses et travailleurs et des retraité-es a placé le gouvernement dans une situation d'isolement intenable. Partout en France, dans les territoires ultra-marins, dans les Métropoles mais aussi dans les villes, villages, depuis le 19 janvier, nous sommes nombreux et nombreuses à avoir répondu présent-es lors des 12 manifestations, à avoir tracté, bloqué, fait des AG pour demander le retrait de ce projet.

Ce mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans est très largement soutenu par la population. Après un parcours parlementaire chaotique, l'absence de réponse de l'exécutif conduit à une situation de tensions dans le pays qui nous inquiète très fortement.

Face à la surdité du gouvernement et du Président de la République, l'intersyndicale unie continue la lutte !

Tour d'horizon en images des mobilisations avec nos syndicats dans les territoires.







ACTUALITÉ SYNDICALE



SNU<sup>71</sup> TER

LA FSU TERRITORIALE Saône-et-Loire

SNU<sup>71</sup> TER LA FSU TERRITOIRE Cher







LA FSU TERRITORIALE Paris

# DANS L'ACTION



LA FSU TERRITORIALE Eure-et-Loir



ACTUALITE SYNDICALE





**ACTUALITÉ SYNDICALE**



**SNU<sup>11</sup>**  
**TER**  
 LA FSU TERRITORIALE  
 Aude



**SNU<sup>31</sup>**  
**TER**  
 LA FSU TERRITORIALE  
 Haute-Garonne



**SNU<sup>33</sup>**  
**TER**  
 LA FSU TERRITORIALE  
 Gironde





# DANS L'ACTION



**SNU**  
**TER**<sup>13</sup>

LA FSU TERRITORIALE  
Bouches-du-Rhône



ACTUALITÉ SYNDICALE



**SNU**  
**TER**<sup>60</sup>

LA FSU TERRITORIALE  
Oise



**SNU**  
**TER**<sup>82</sup>

FSU TERRITORIALE  
Tarn-et-Garonne







**SNU<sup>34</sup>  
TER**  
LA FSU TERRITORIALE  
Hérault



**SNU<sup>84</sup>  
TER**  
LA FSU TERRITORIALE  
Vaucluse



**SNU<sup>37</sup>  
TER**  
LA FSU TERRITORIALE  
Indre-et-Loire





**SNU**  
**TER**<sup>64</sup>

LA FSU TERRITORIALE  
Pyrénées-Atlantiques

ACTUALITÉ SYNDICALE



**SNU**  
**TER**<sup>59</sup>

LA FSU TERRITORIALE  
Nord



**INTER**  
**FSU**<sup>87</sup>

LA FSU TERRITORIALE  
Haute Vienne





# LES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ: **éboueurs, agents de collecte, cantonniers**

## ACTUALITÉ SYNDICALE

**D**epuis le début de la mobilisation contre le projet de réforme des retraites, les éboueurs ont été et sont encore en grève dans plusieurs villes: Paris, Marseille, Nantes, Le Havre, Angers, Poitiers, Rennes... La visibilité de cette mobilisation dans les rues aura eu le mérite, pour ceux qui en doutaient, de mettre en lumière un métier indispensable et aux fortes contraintes.

### PÉNIBILITÉ: DE MULTIPLES FACTEURS

S'il est un métier pénible, c'est bien celui-là: usure physique, accidents, horaires de travail, sécurité, agressions, hygiène, travail souvent en roulement, parfois les dimanches et jours fériés<sup>1</sup>.

S'y ajoute un manque de considération alors même que la crise de la COVID a révélé leur rôle essentiel, les applaudissements n'ont pas duré. Par ailleurs, les employeurs ne font guère d'efforts pour améliorer les conditions de travail et les rémunérations.

Mais, c'est le mépris des pouvoirs publics qui choque le plus: la réforme des retraites impose deux années de travail supplémentaire à ces travailleurs qui sont classés dans la catégorie active.

L'âge de départ devrait, non seulement reculer de 57 à 59 ans, mais les trimestres nécessaires (166) ne permettraient même pas un départ effectif à cet âge, pour cela

il faudrait avoir commencé dès 17 ans.

Les témoignages sont constants et accablants sur l'impossibilité de tenir, la retraite apparaît comme un mirage, hors d'atteinte, l'espérance de vie est réduite<sup>2</sup>.

Et pourtant, nous savons que ces travailleurs aiment leur métier et l'exécutent avec sérieux.



### ALORS QUE FAIRE ?

- Agir sur les conditions de travail et promouvoir une organisation respectueuse des agents;
- combattre les seuls objectifs de la rentabilité et d'une productivité;
- imposer la possibilité d'évolutions de carrière, organiser des systèmes de reclassement obligatoire et s'en donner les moyens, pas seulement le dégageant des «places de repli» soumises aux aléas et à des décisions non objectives.

Alors qu'aujourd'hui les conditions de travail sont encore pires dans le privé, et que la tentation de la privatisation partielle (comme à Paris depuis longtemps) ou totale est réelle dans de nombreuses collectivités, c'est à repenser le travail qu'il faut s'atteler. Et cela, seul le service public peut le faire en mettant en priorité la satisfaction des besoins des usagers avec la protection et la promotion des agents. ■

1. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) indique que "les salariés des métiers de la collecte et du tri des déchets ménagers sont exposés à de fortes contraintes physiques et psychiques". Selon l'INRS, le nombre d'accidents du travail dans le traitement des déchets ménagers est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

2. Concrètement, la "durée de retraite" d'un éboueur est de 16 ans, contre un peu plus de 19 ans pour les autres agents territoriaux nous indique une étude réalisée par le Centre de recherches sur l'expérience, l'âge et les populations au travail (CREAPT).

VERBATIM

Manu 35 ans, 12 ans de benne: «j'ai les deux genoux dont le cartilage est brisé, je suis pourtant sportif, j'essaye de m'entretenir un maximum, sinon mon travail va me détruire, je suis obligé de prendre sur mon temps libre pour que mon physique ne soit pas détruit au travail, 5h39 ou plus derrière une benne ce n'est pas tenable, il y a des personnes de plus de 50 ans ça dure deux, trois mois puis ils se blessent... faire cela jusqu'à 64 ans, c'est une torture que l'on ne peut pas accepter, ce n'est pas envisageable.»



**1/ Peux-tu te présenter ?**

J'ai aujourd'hui 40 ans, j'ai travaillé dans le domaine de la restauration-hôtellerie pendant 20 ans. Ma fille est née en février 2017, et mes horaires ne correspondant pas au rythme d'une vie de famille, j'ai souhaité changer de métier. J'ai alors eu l'opportunité de présenter mon CV à la Métropole. J'ai été immédiatement engagé. J'ai bénéficié d'une formation de trois jours en tant qu'agent de propreté et de collecte. J'ai débuté comme cantonnier (nettoyage manuel de la voie publique) puis, très vite, j'ai opté pour le poste d'éboueur-ripeur.



**Mohamed TOUMI,**  
40 ans,  
Ripeur-Conducteur d'engins  
à la Métropole Aix-  
Marseille.

Syndiqué à la section  
Métropole et délégué  
du syndicat à la Direction  
de la propreté.

**Eboueur-Ripeur à Marseille****ACTUALITÉ SYNDICALE****2/ Comment exerces-tu ton métier au quotidien ?**

J'exerce ce métier avec envie et autonomie. J'aime voir le résultat immédiat de mon travail après mon passage et apprécie la relation avec les habitants et commerçants de ma ville. J'aime le travail physique en extérieur et le travail en équipe, ce qui est le cas pour notre tournée de benne (1 chauffeur et 2 ripeurs).

**3/ Quelles sont les attentes et les revendications pour ton métier ?**

Que notre métier soit reconnu à sa juste valeur, non seulement par nos responsables institutionnels mais aussi par les citoyens qui ont encore trop souvent une mauvaise opinion de notre profession. C'est pour cela que par mon professionnalisme je tente au quotidien de montrer une image positive de notre travail.

**4/ Qu'est-ce que ça t'apporte de militer au SNUTER 13 ?**

Connaître et créer des liens avec tous les corps de métiers de la propreté : ripeurs, cantonniers, chauffeurs, arroseurs, déchetteries, centres de tri, centres de transfert. Expliquer et démontrer aux collègues comment le matériel (EPCI, véhicules) avec lequel nous devons travailler est inadapté et parfois obsolète m'intéresse beaucoup. Donner notre opinion sur l'organisation du travail qui n'a pas véritablement évolué depuis des décennies (tournée, secteur géographique, rythme de travail, horaires, matériel, installation des locaux et vestiaires, questions de salubrité).

**5/ Quelles perspectives ou revendications pour les agents territoriaux du domaine de la propreté ?**

Avec 17 ans de vie en moins pour nos métiers, il est indispensable de revoir la réglementation sur la pénibilité des catégories actives et des conséquences de son classement. Un taux de

pénibilité à 15% est insuffisant. Il doit être supérieur car c'est surtout le temps passé derrière la benne qui est préjudiciable pour notre santé. Notre revendication est également salariale. Pour conclure, je voudrais dire fermement que notre métier est pleinement une mission du service public et qu'il doit le rester. ■





## ALLOCATION D'ASSURANCE CHÔMAGE

↓ Décret n° 2023-228 du 30 mars 2023 relatif aux modalités de revalorisation de l'allocation d'assurance chômage.

↳ Par dérogation au décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage qui autorise une revalorisation annuelle des allocations d'assurance chômage prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023, ce texte autorise une seconde revalorisation en 2023, qui prend effet le cas échéant le 1<sup>er</sup> avril 2023.

## CONGÉ SPÉCIFIQUE POUR PARENTS D'ENFANTS MALADES

↓ Décret n° 2023-215 du 27 mars 2023 fixant la liste des pathologies ouvrant droit à un congé spécifique pour les parents lors de l'annonce de la maladie chronique de leur enfant.

↳ Ce texte définit la liste des pathologies chroniques ouvrant droit au congé spécifique de deux jours minimum pour les salariés lors de l'annonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer de leur enfant.

Ce texte est pris en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2021-1678 du 17 décembre 2021 qui précise qu'à l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez l'enfant, le parent a droit à deux jours de congé s'il est salarié.

## RECRUTEMENT DANS LA FPT

↓ Décret n° 2023-95 du 15 février 2023 portant diverses dispositions statutaires relatives aux conditions de recrutement dans la fonction publique territoriale.

↳ Ce décret a tout d'abord pour objet de faciliter les recrutements dans les cadres d'emplois de la police municipale. Pour cela, il prévoit une dispense totale de formation pour les fonctionnaires membres des trois corps de la police municipale de Paris ayant

déjà satisfait à cette obligation et accueillis en détachement dans une autre commune dans un cadre d'emplois équivalent. Il insère un dispositif d'épreuve adaptée du concours externe de directeur de police municipale pour les titulaires d'un doctorat. Il aligne par ailleurs le régime des tests d'évaluation du profil psychologique pour les chefs de service de police municipale sur celui applicable aux agents et aux directeurs de police municipale. Enfin, il précise que l'accès aux cadres d'emplois de la police municipale est réservé aux personnes qui possèdent la nationalité française. Par ailleurs, pour la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale, le décret précise les conditions d'organisation des concours et supprime la mention d'un concours "sur titres" pour le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux, dans la mesure où seul un niveau de diplôme est exigé pour accéder à ce cadre d'emplois.

## RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

↓ Décret n° 2023-33 du 26 janvier 2023 relatif au régime d'assurance chômage.

↳ Ce texte détermine, en application de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, les mesures réglementaires régissant l'indemnisation des demandeurs d'emploi, les contributions des employeurs au régime d'assurance chômage, et l'ensemble des autres mesures portant règlement d'assurance chômage.

Il introduit notamment une modulation de la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi en fonction de la situation du marché du travail, à l'exception de ceux des départements et collectivités d'outre-mer, ou relevant des régimes spécifiques des intermit-

tents du spectacle, des marins pêcheurs, des ouvriers dockers occasionnels et des expatriés pour lesquels les règles actuelles relatives à leur durée d'indemnisation sont maintenues. Cette modulation s'appliquera aux droits ouverts au titre des fins de contrat de travail intervenues à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. Le texte prolonge également jusqu'au 31 août 2023 la première modulation des contributions d'assurance chômage (bonus-malus) qui a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et établit la seconde deuxième période de modulation du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

## GUIDE DU LANCEUR D'ALERTE

↳ Ce guide pratique s'adresse directement à ceux qui lancent une alerte ou souhaiteraient le faire pour les aider à se repérer et connaître leurs droits et obligations. Il explique également comment le Défenseur des droits peut les aider. Sur quoi peut porter l'alerte ? Auprès de qui lancer l'alerte ? Peut-on rendre son alerte publique ?

Le guide répond à ces différentes questions et donne des conseils pratiques afin de pouvoir lancer son alerte dans le respect des textes et bénéficier ainsi des protections. ■







# Les formations syndicales de la FSU Territoriale printemps 2023

Le secteur formation vous propose le programme de formation suivant pour les mois d'avril à juin :

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour chaque session de formation, un mail vous sera adressé vous informant des modalités d'inscription avec en pièce jointe un descriptif détaillé et la fiche d'inscription de ladite formation.

Si vous souhaitez de plus amples informations, contactez-nous via l'adresse mail dédiée : [formation@snuter.fr](mailto:formation@snuter.fr).

formation	durée en jours	dates	en résumé	Intervenant-es	lieux
Rédiger un tract, une affiche	2	4-5/04	Les bases de la conception.	Culture & Liberté	Paris
Droit syndical	1	11/05	Le droit syndical.	Didier Bourgoïn, Marie-Charlotte Laye	VISIO
Service Public	2	12-13/05	Une journée de stage intersyndical, suivie de la participation le samedi aux ateliers et événements de l'initiative de la Convergence des services publics (voir dossier).	FSU	Lure
Formation des trésoriers	1	16/05	Partager nos pratiques.	Philippe Challande, Philippe Duverny	Lyon
Sécurité Sociale	2	31/05-1/06	Comprendre le fonctionnement de la Sécurité Sociale, avancer sur le mandat de congrès 100 % Sécu.	FSU	Cabanis
Protection sociale complémentaire	0,5	6/06	Dispositions relatives à la prévoyance et au risque santé, modalités d'application.	Thérèse Surace, Marie-Charlotte Laye	VISIO
Approche du contentieux administratif	1	7/06	Méthodologie et tactiques d'intervention.	Philippe Challande, Didier Bourgoïn	Les Lilas
LGBTI	2	8-9/06	Déconstruire les stéréotypes liés au genre dans notre société.	FSU- Julien Poirier	Cabanis
Animateurs de formation	1	fin juin	Les bases de la formation "droits et obligations des fonctionnaires".	Michel Dubreuil, Marie-Charlotte Laye	VISIO



# CSFPT : première

La première séance du CSFPT du mandat 2022/2026 s'est tenue le mercredi 15 février dans les locaux du Ministère de l'Intérieur. C'était aussi la première participation pour un représentant de la FSU territoriale.

## ACTUALITÉ SYNDICALE

Une déclaration liminaire a été lue par la CGT au nom de l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans cette instance, CGT, CFDT, FO, UNSA, FA, FSU, réaffirmant qu'ensemble elles continuent d'exiger du gouvernement le retrait immédiat du projet de réforme des retraites : « Non au projet de report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans ! Non au projet d'accélération de l'augmentation des durées de cotisation ! Stop à l'allongement du temps de travail ! »

Didier Bourgoïn, notre représentant titulaire au CSFPT, a pris également la parole et fait une déclaration liminaire (Lire pages suivantes) au nom du SNUTER-FSU.

Deux points étaient à l'ordre du jour de la séance du 15 février :

### 1/ INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Cette procédure d'installation comprenait :

- la désignation des membres titulaires et suppléants représentant les organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ;
- la désignation des membres titulaires et suppléants du bureau, pas de vote chaque OS y est représentée ;
- la désignation des membres titulaires et suppléants des formations spécialisées, pas de vote chaque OS y est également représentée ;
- l'élection des présidents des formations spécialisées n° 2, 3 et 5.

A l'issue de ces votes, ont été élu-e-s :

Virginie Gregoraci (CFDT), présidente de la formation spécialisée n°2 pour les questions organiques ;  
Delphine Depay (CGT), présidente de la forma-

tion spécialisée n°3 pour les questions statutaires ;  
Laurent Mateu, (FO) président de la formation spécialisée n°5 pour les questions inter-fonctions publiques.

En ce qui concerne les Formations spécialisées 1 et 4 ce sont les représentant-e-s des employeurs territoriaux qui en assurent la présidence : Gil Averous président de la CA Châteauroux métropole pour la FS1 et Emmanuelle Rousset conseillère municipale de la ville de Rennes pour la FS4 dont relève également la négociation PSC !

Sans surprise Philippe Laurent, maire de Sceaux, continue d'assurer la présidence du Conseil Sup.

### 2/ PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES AGENTS À TEMPS NON-COMPLET ET SUR L'IMPACT DES LOIS NOTRe ET MAPTAM DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES

Ce rapport est la synthèse de deux notes issues de la Formation spécialisée 1 sur les changements, notamment statutaires, induits par les dernières réformes territoriales. Dans ce contexte de mutation, la transition des bilans sociaux vers le Rapport Social Unique (RSU,) créé par la Loi de Transformation de la fonction publique territoriale, revêt un enjeu majeur en matière de pilotage des stratégies RH dans ses composantes évaluatrices et prospectives.

Le RSU est notamment le cadre pour la mise à disposition de statistiques et pour servir de base à un observatoire permanent de ces transformations et de leurs conséquences.

La construction de tableaux de bord permettra ainsi le suivi des temps non complets. Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des membres du CSFPT. Il a fait l'objet du vote suivant :

- Collège employeur : avis favorable unanime (20 votes) ;





■ Collège des organisations syndicales : avis favorable unanime (20 votes).


### **LE CONFLIT SUR LES RETRAITES BLOQUE AUSSI LE CSFPT**

Compte-tenu du conflit sur les retraites aucune autre réunion ne s'est tenue depuis. À noter pour

finir que le 4 avril dernier l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau national ont adressé un courrier au Président du CSFPT l'informant que nos organisations syndicales refusent de siéger, au bureau, en formation spécialisée et en séance plénière, tant que le chef de l'Etat n'aura pas retiré sa contre réforme des retraites. ■



# DÉCLARATION LIMINAIRE DE DIDIER BOURGOIN DU SNUTER-FSU À LA SÉANCE DU CSFPT

 La FSU Territoriale a été créée en décembre 2015 et c'est avec une grande satisfaction qu'aujourd'hui nous intégrons le Conseil Supérieur de la FPT. C'est le signe de la confiance que nous portent nos collègues. Nous participerons, à la hauteur de nos moyens, aux travaux du Conseil dans un esprit ouvert et constructif, avec le souci permanent d'assurer le développement et le renforcement du

## ACTUALITÉ SYNDICALE

service public territorial au mieux des intérêts de nos collègues, car notre syndicat a une double ambition, défendre les intérêts individuels et collectifs des agents publics et défendre également le service public en particulier local.

Or, nous ne pouvons que vous faire part de notre très grande inquiétude dans la période. Le manque de moyens nécessaires à l'exercice des missions alloués aux services publics territoriaux, ne fait que renforcer les inégalités territoriales et ce sont les usagers, en particulier les plus en difficulté, les plus démunis, qui en sont les premières victimes. Cette situation est malheureusement souvent le résultat d'orientations budgétaires austéritaires.

Par exemple, que dire de la loi de transformation de la Fonction Publique d'août 2019 qui constitue une attaque sans précédent contre les acquis sociaux des agent-es territoriaux : temps de travail, dialogue social, précarisation des emplois, remise en cause de l'exercice du droit de grève, et participe pleinement de l'affaiblissement programmé de la chose publique, de l'affaiblissement de l'intérêt général au profit de quelques intérêts particuliers. Cette loi s'est surtout attachée à affaiblir les principaux acteurs du service public de leur capacité à être un contre-pouvoir, reconnu et écouté lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des missions.

Les agent-es ont été loués pour leur engagement pendant la crise sanitaire, mais également à différentes reprises lors des dégâts liés au dérèglement climatique. Les crises que nous traversons aujourd'hui : sanitaire, sociale, environnementale nécessiteraient au contraire un renforcement des services publics et une meilleure reconnaissance du travail quotidien des agent-es territoriaux. C'est malheureusement le contraire qui est porté aujourd'hui par le gouvernement avec le risque d'une remise en cause de la cohésion sociale jusque-là garantie par les services publics, entre autres territoriaux.

La FSU réaffirme que la situation des rémunérations des agent-es publics continue de se dégrader tous les jours un peu plus. Il y a urgence : celle de mesures générales pour les rémunérations qui rétablissent les conditions mêmes de la reconnaissance de l'engagement quotidien des personnels de la Fonction publique et du travail qu'ils et elles réalisent au service du plus grand nombre.

Pour la FSU, il est plus que temps de revaloriser les grilles de rémunération de tous les personnels, de redonner de l'amplitude à leurs déroulements de carrières, d'identifier chacun des barrages qui peuvent intervenir dans ceux-ci pour les lever, de résorber toutes les inégalités, en particulier celles entre les femmes et les hommes. L'exemple de l'application, à tout le moins chaotique du CTI pour le secteur social et médico-social, en est un exemple criant.

Nous tenons à souligner l'urgence de répondre sans délai au décrochage des rémunérations des agent-es publics.

De ce point de vue, la politique menée par ce gouvernement et le précédent est disons-le tout net « à côté de la plaque », singulièrement dans le contexte de crise énergétique et économique qui aboutit aux inflations records qui dégradent, mois après mois, les conditions de vie de toutes et tous. Les 3,5% d'augmentation de la valeur du point d'indice que le gouvernement a été contraint de consentir au 1<sup>er</sup> juillet dernier n'atteignent même pas la moitié de l'enjeu de préservation du pouvoir d'achat d'il y a... à peine un an.

Pour finir, quelques mots sur le dossier des retraites. Ce premier CSFPT, depuis le renouvellement général de décembre 2022, se tient dans un contexte de rejet massif du projet de contre-réforme des retraites porté par le gouvernement. L'ensemble des organisations syndicales continue d'exiger qu'il renonce à son projet de report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation des durées de cotisation liée à la réforme dite « Touraine ». La population soutient les revendications des organisations syndicales. Neuf travailleurs sur dix rejettent la réforme et les 2/3 de la population soutiennent les mobilisations.

La FSU continue de revendiquer la retraite à 60 ans avec un minimum de pension de 75% du revenu d'activité, sans décote ni surcote, avec la prise en compte des années d'études, de formations, de chômage et un aménagement des fins de carrière. Elle réaffirme que d'autres financements sont possibles en augmentant l'ensemble des salaires, en réduisant le chômage en particulier des seniors en rendant effective l'égalité salariale femmes/hommes.

Par ailleurs, la FSU revendique de véritables « compensations » familiales et conjugales pour les femmes.

Il faut donc que le gouvernement retire son projet. Le SNUTER-FSU est disponible pour toute expression qui soutiendrait cette revendication.





# UN NOUVEL ÉLAN POUR LES SERVICES PUBLICS

DOSSIER

Le délabrement actuel des services publics, engendré par les politiques d'austérité budgétaires de l'État depuis une quinzaine d'années, renforce les inégalités sociales et met en danger la population.

Pourtant, c'est de plus de services publics dont notre pays a besoin, en particulier pour assurer la nécessaire transition écologique vers un modèle de société respectueux de l'environnement et la protection des populations face aux conséquences des changements climatiques déjà à l'œuvre. Il est donc nécessaire d'obtenir rapidement un changement radical des politiques en matière de services publics.

**L**a Convergence nationale des collectifs de défense des services publics, dont la FSU est membre, a lancé une initiative pour une campagne d'opinion en faveur des services publics. L'appel à soutien à cette campagne a d'ores et déjà recueilli la signature de plus de 170 organisations (syndicales, associatives, politiques).

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les mandats de la FSU de promotion des services publics et de travail avec les usager-es et la FSU participe activement à sa réussite.

Un temps fort de cette campagne est annoncé à Lure (70) du 12 au 14 mai 2023 sous la forme d'un rassemblement pour des échanges et ateliers et d'une manifestation.

**LURE, C'EST TOUT D'ABORD UN APPEL** dont le SNUTER-FSU est une des organisations syndicales signataires: un appel pour la défense des services publics mais aussi pour leur développement et leur démocratisation, parce que « les services publics, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas » et qu'ils permettent une société solidaire où l'égalité des droits est réelle et dans laquelle les modes de production et de consommation ne se font pas au détriment de l'humanité et de la planète.

**LURE, C'EST ENSUITE UN STAGE SYNDICAL LE 12 MAI** qui a pour objectif de développer le travail et les combats en commun des organisations syndicales et des forces sociales combattant pour des services publics renforcés et améliorés.



### Les questions que nous nous poseront :

Pourquoi faudrait-il un statut alors que le contrat est si « pratique » ?

Pourquoi lier la question des services publics à celles de l'environnement, de la transition écologique, de la protection et de la santé des personnes ?

Quels moyens humains matériels pour les services publics et les rémunérations des agent-es ?

Ces questions démontrent bien toute l'actualité et l'importance de notre nécessaire réflexion.

Des ateliers le lendemain permettront de compléter nos échanges avec l'ensemble des participants au rassemblement et de faire connaître nos propositions.

**LURE, C'EST ENFIN UNE MANIFESTATION NATIONALE LE 13 MAI** après-midi pour bien montrer que sans services publics, il n'y a pas d'investissements publics, pas de politique publique, pas d'accès et d'égalité aux droits, pas de politique de réindustrialisation, pas d'aménagement du territoire ni d'indépendance énergétique ni de transition écologique. Et que sans sécurité sociale il n'y a pas non plus de droits à la retraite et aux soins.

**Le SNUTER et la FSU prennent toute leur part dans ce combat indispensable pour la défense et le développement des services publics.**

DOSSIER

# APPEL : *Un nouvel élan*

**Nous, collectifs, coordinations, organisations syndicales, associatives et politiques, décidons de converger pour reconquérir nos services publics afin de faire de la lutte pour leur défense, leur développement et leur démocratisation un combat central pour les décennies à venir.** Par cette dynamique pluraliste nous souhaitons notamment engager le débat public sur le choix de société que nous souhaitons.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : **le choix d'une société solidaire, fraternelle, où l'égalité des droits et la devise de notre République ne sont pas que de vains mots, où notre mode de production et de consommation ne se fasse pas au détriment de l'humanité et de notre Planète.**

Nous combattons le démantèlement, l'appauvrissement, la privatisation, la mise en concurrence, l'externalisation des missions de nos services publics et de la Sécurité Sociale. **Car ce sont eux qui permettent à notre société de rester debout à chaque crise mais aussi au quotidien.** Ce sont eux qui sont vecteurs d'égalité et d'émancipation pour toutes et tous. **S'ils le restent malgré les attaques subies c'est grâce au dévouement de leurs personnels et à l'attachement de la population.**

Or ce dévouement, cet attachement, sont méprisés et détournés depuis des décennies par les gouvernements successifs et par le « new public management ». La population voit les services

publics, **notre patrimoine commun, être dévoyés à des intérêts mercantiles.** Elle assiste impuissante à la mise en oeuvre à marche forcée de la numérisation, véritable arme de destruction massive de la qualité du service, du lien social et de la proximité. Ces stratégies vont de pair avec les attaques contre les effectifs et statuts des personnels, leur rémunération, leurs conditions sociales, et le sens même de leur travail.

**Nous appelons les usagers, les personnels et les élus à se mobiliser, à faire oeuvre commune en exigeant ensemble des politiques publiques qui répondent aux enjeux de ce siècle et :**

■ **permettent de lutter contre le chômage et le réchauffement climatique** par un aménagement harmonieux du territoire privilégiant la proximité ;

■ **assurent l'égalité et l'accès aux droits** quels que soient nos origines, notre condition sociale, notre âge ou notre genre, que l'on habite à la campagne, en métropole ou en périphérie ;

■ **tournent le dos à l'austérité** en assurant prioritairement un avenir à notre jeunesse et en permettant l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux : santé, logement, nourriture et eau saines, énergie, transports, éducation, culture... ;

■ **partent des besoins de la population** et donnent les moyens aux services publics d'y répondre correctement ;



Un nouvel élan pour les services publics

LURE, 12 > 14 mai 2023

Village des services publics  
Ateliers Débats | Concerts | Restauration

**MANIF' NATIONALE**

Samedi 13 mai 2023, départ : 14 h 30

Contact : lure2023@gmail.com



DOSSIER

# *pour nos services publics*

■ considèrent nos services publics, notre sécurité sociale et leurs personnels pour ce qu'ils sont : **une richesse et non un coût. Le financement doit être à la hauteur en s'appuyant sur une meilleure répartition et utilisation des richesses ;**

■ cessent la gabegie financière de la concurrence internationale prétendument libre et non faussée, des privatisations et des externalisations et sortent nos services publics et la sécurité sociale de la sphère marchande ;

■ permettent aux usagers, aux personnels et aux élus de contrôler et de faire entendre leurs besoins et leurs revendications au sein même de nos services publics et de nos institutions.

Nous sommes convaincus qu'une très large partie de la population est attachée à une société d'entre-aide, de solidarité répondant à l'intérêt général, et à l'Égalité, non au chacun pour soi. **Toutes et tous, ensemble, nous voulons donner la perspective d'un autre monde, d'un nouvel élan par une mobilisation ample et singulière, l'instauration d'un rapport de force national pérenne...**

Nous refusons de voir cette mandature balayer d'un revers de mains toutes les avancées sociales et démocratiques conquises par nos aînés.

Ensemble, nous avons la volonté inébranlable de converger pour mettre en place les condi-

tions de retrouver le chemin du progrès social et démocratique.

Nous appelons les usagers, les personnels et les élus à mettre les services publics au coeur du débat public, des politiques publiques et au coeur des mobilisations sociales et citoyennes.

Nous les appelons ainsi que l'ensemble des organisations du mouvement social et écologique à converger dans une campagne rythmée par de multiples actions et mobilisations avec un point d'orgue d'ores et déjà programmé lors d'un grand rassemblement pour les services publics les 12, 13 et 14 mai 2023 à Lure en Haute-Saône. ■

APPEL, LISTE DES SIGNATAIRES, VIDÉO  
SUR LES SITES DE LA CONVERGENCE  
ET DE LA COORDINATION :

[convergence-sp.fr/lure-2023-un-nouvel-elan-pour-nos-services-publics/](http://convergence-sp.fr/lure-2023-un-nouvel-elan-pour-nos-services-publics/)

[coordination-defense-sante.org](http://coordination-defense-sante.org)

SITE OFFICIEL NESP :  
[nesp2023.com/](http://nesp2023.com/)

FACEBOOK NESP2023 :  
[facebook.com/profile.php?id=100088198004223](https://facebook.com/profile.php?id=100088198004223)



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES EST AUSSI BIEN PRÉSENTE DANS



*EN DIRECT DU SNUTER-FSU*

## **DE TRÈS BONS RÉSULTATS, ENCOURAGEANTS POUR L'AVENIR !**

Si, à l'évidence, tous les résultats comptent lors d'une élection comme celle du 8 décembre dernier, certains scrutins peuvent revêtir une importance particulière. C'est bien ce qui s'est passé à Mayotte et à La Réunion mais pour des raisons différentes.

## **À LA RÉUNION, L'OBJECTIF ÉTAIT DOUBLE ET A ÉTÉ GAGNÉ**

Tout d'abord, poursuivre l'implantation et le développement du syndicat mais aussi progresser en nombre de voix. Objectif atteint, puisque le SNUTER 974 a réussi à déposer de nouvelles listes par rapport à 2018 mais a surtout engrangé des voix supplémentaires. En effet, en 2018 le SNUTER 974 avait recueilli 1 200 voix pour neuf listes, en 2022 c'est 1 547 voix pour 10 listes, soit une progression de 20% !

Mais, c'est aussi et surtout : la troisième place au Département, la deuxième à la Région, la première à Sainte-Rose et une entrée tonitruante au SDIS où le SNUTER se présentait pour la première fois et arrive en deuxième position talonnant la CGC ! Ces résultats, qui vont apporter un peu plus de droit syndical pour les équipes locales, sont le fruit d'un travail de terrain auprès des collègues réunionnais et réunionnaises.

## **À MAYOTTE L'ENJEU DE LA REPRÉSENTATIVITÉ EST ATTEINT**

En 2018, pour une première présentation sous la bannière SNUTER-FSU, le SNUTER 976 avait fait un peu plus de 236 voix pour quatorze listes. Ce score, honorable, n'avait permis au syndicat de n'être représentatif que dans une seule commune. En 2022, ce sont 505 voix qui sont tombées dans l'escarcelle du syndicat pour le même nombre de listes, soit une progression de 128% ! Ces résultats assoient la représentativité acquise dans neuf communes et au Département où le SNUTER obtient un siège au CST.

## **LA MARQUE D'UNE CONFIANCE ACCRUE**

Ces résultats marquent une progression nette de nos deux syndicats ultramarins qui obtiennent une meilleure représentativité et donc un droit syndical plus important. C'est aussi la marque d'une confiance accrue des collègues qui nous conforte dans nos orientations.

Le Secrétariat national du SNUTER s'est particulièrement investi auprès de nos camarades réunionnais-es et mahorais-es puisque des formations ont été organisées et animées localement par un ou une secrétaire national-e ainsi qu'une aide technique et juridique pour la constitution et le dépôt des listes. Que Béatrice, Véronique, Philippe et Didier en soient ici remerciés-es.

Encore bravo à nos deux syndicats de l'Océan Indien, à leurs militant-es qui ont montré, à la lumière de leurs résultats respectifs, la bonne santé de leurs syndicats 974 et 976, mais aussi et surtout leur détermination à porter haut les valeurs de la FSU Territoriale : les agent-es ne s'y sont pas trompé-e-s ! ■





# 2022: LA FSU TERRITORIALE L'OCEAN INDIEN



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Photographie: Rodrigue Mouton / H&M Lucie





VAL-DE-MARNE

# LE SNUTER 94 FAIT RESPECTER LE DROIT DE GRÈVE !



La mairie de Boissy-Saint-Léger méconnaît le droit et le juge des référés libertés, à la demande du SNUTER 94, le lui a rappelé !

Depuis la loi du 6 août 2019, les exécutifs locaux ne cessent de vouloir réduire le droit de grève en demandant à leurs agent-es de se déclarer gréviste dans les 48 heures précédant le jour de grève.

En s'appuyant sur cette loi, et au mépris de tout dialogue social au sein de cette petite collectivité, le Directeur Général des Services (DGS) de la ville de Boissy-Saint-Léger, en accord avec le Maire a établi une note de service - suite au dépôt d'un préavis de grève local du SNUTER 94 - qui n'avait qu'un seul but : bâillonner notre syndicat !

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

HAUTE-VIENNE

# LES ENSEIGNANTS ARTISTIQUES DE LA COMCOM D'ELAN EN

Depuis la loi dite «de transformation» de la Fonction Publique en 2019, le statut des Enseignants et Assistants Artistiques de l'école intercommunale de musique et de danse est mis à mal par le président de la communauté de communes «Elan Limousin Avenir Nature» (ELAN).

Après avoir refusé les titres restaurants pour les personnes en télétravail, après leur avoir retiré des jours de RTT en prétextant que les agents en télétravail font moins d'heures qu'en présentiel (sic), le président de la comcom en vient maintenant à supprimer onze des seize semaines de congés scolaires aux professeur-es de musique !

Sous couvert de la Loi et d'une soi-disant équité entre les agent-es de la collectivité, le président justifie cette décision par l'obligation d'effectuer 1607 heures/an pour tous les fonctionnaires de la FPT.

## LE STATUT PARTICULIER DES ENSEIGNANT-ES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Or, c'est mal connaître le statut particulier géré en application du décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 des enseignant-es de musique et de danse qui prévoit





Comme nous ne sommes pas à un paradoxe près, ce maire soutenait au même moment les mobilisations nationales contre la réforme des retraites. L'arrivée de cette note peut-elle alors être comprise autrement que comme la volonté de contrer les mobilisations locales en cours dans sa commune, les agent-es manifestant contre une réorganisation du travail les mettant un peu plus en difficulté.

Dans cette note, le DGS demandait à l'ensemble des agents de se déclarer 48 heures avant la grève et imposait la grève, sous la forme d'une journée obligatoire, sans vérifier en amont le fonctionnement des services. Pire, le DGS voulait que les autres agent-es de sa commune se déclarent grévistes 24 heures avant la grève...et

qu'ils se positionnent uniquement sur une grève à la journée, alors que la loi donne la possibilité de faire grève une heure, deux heures...

Après une demande de notre syndicat départemental au Maire afin qu'il retire cette note ne reposant que très partiellement sur la loi, et devant le refus de celui-ci de l'annuler, nous avons déposé un référé liberté auprès du Tribunal administratif de Melun pour demander sa suspension.

Sans surprise, le Tribunal nous a donné raison et a condamné la Ville de Boissy-Saint-Léger au retrait de sa note et à rembourser les frais de justice à notre syndicat.

Le droit de grève est un droit pour chacune et chacun, vous pouvez compter sur la FSU Territoriale pour le défendre ! ■

EN DIRECT DU SNUTER-FSU



LA FSU TERRITORIALE  
Haute Vienne

# QUES COLERE



de calquer le temps de travail effectif sur le temps des enseignant-es de l'Éducation Nationale. C'est ainsi qu'un-e professeur-e d'enseignement artistique ou une assistant-e d'enseignement artistique à temps complet doivent effectuer respectivement 16 heures et 20 heures de cours hebdomadaires. A cela s'ajoutent les temps de préparation des cours, de recherches, d'entretien des instruments de musique, de réunions, de conduites de projets, d'auditions, de rencontre avec le public, le scolaire... Autant de temps non quantifié par l'administration mais qui pourtant correspond à beaucoup plus des 35H/semaine imposées par la Loi.

## MOBILISATION DES AGENT-ES ET UNE PÉTITION DE SOUTIEN

Malgré une première mobilisation des agents en janvier dernier, le président a intimé aux enseignant-es de se rendre sur leur lieu de travail pendant les vacances scolaires de février, sous la menace de sanctions et devant des classes... vides puisque les élèves étaient eux-mêmes en vacances.

Une ineptie, qu'il a tenté de réitérer pour les vacances de Printemps, avant de revenir sur sa décision sous la pression des 12 agent-es, soutenu-es par la FSU Territoriale mais aussi par l'ensemble des écoles de musique de la Haute-Vienne ainsi qu'une pétition regroupant près de 1200 signatures hostiles à cette décision unilatérale.

## LA FSU TERRITORIALE DÉPOSE UN RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

INTER87-FSU a déposé une requête en annulation de la décision du Conseil Communautaire d'ELAN auprès du TA de Limoges. Un jugement qui risquerait, en cas de rejet, de remettre en cause le statut des professeur-es d'enseignement artistique dans toute la FPT et au-delà, des congés des enseignant-es à l'Éducation Nationale. Une mobilisation de toute la FSU est d'ores et déjà prévue devant le tribunal administratif le jour de l'audience. ■



# ÉLECTIONS CCPD 2023

En 2023, les assistantes maternelles et familiales sur l'ensemble du territoire vont élire, pour un mandat de 6 ans, leurs représentant-es dans les Commissions Consultatives Paritaires Départementales (CCPD) placées sous



EN DIRECT DU SNU 11 FSU

## QUEL EST LE RÔLE DE LA CCPD ?

La CCPD est une commission où siègent les représentant-es élu-es des assistant-es maternel-les et familiaux-les et les représentants du Conseil Départemental. Elle est obligatoirement saisie et donne un avis sur :

- les demandes de retrait, suspension ou modification d'agrément,
- le programme de formation obligatoire,
- le bilan de l'agrément.

Une convocation en CCPD est toujours un moment difficile car l'agrément c'est l'autorisation d'exercer le métier. C'est pour cela qu'il est indispensable que les assistant-es maternel-les et familiaux-les trouvent auprès de nos élu-es le soutien et

l'accompagnement nécessaires pour ne pas vivre cette situation dans l'isolement et aient l'assurance d'être défendues efficacement.

Au plan national, la FSU revendique un véritable statut pour toutes les assistant-es maternel-les et familiaux-les, l'application de la convention collective dans le privé, la titularisation dans la Fonction Publique pour celles et ceux qui travaillent dans les collectivités locales, un déroulement de carrière et une retraite décente pour toutes et tous.

## ELECTIONS CCPD 2023 AU DÉPARTEMENT DE L'AUDE : UN BEAU SUCCÈS POUR LA FSU

Entre le 20 janvier et le 16 février 2023, les assistant-es maternel-les et les assistant-es familiaux-les agréé-es du département de l'Aude ont voté pour élire leurs représentant-es à la CCPD pour les 6 ans qui viennent.

Notre équipe syndicale, implantée de longue date au Conseil Départemental et dans de nombreuses communes de l'Aude, se bat depuis toujours pour la reconnaissance des métiers d'assistant-es maternel-les et familiaux-les. En CCPD, nous avons réussi à maintenir des agréments par une défense argumentée et solide.

## SUR LE TERRAIN, NOTRE SYNDICAT A AUSSI OBTENU DE NOMBREUSES AVANCÉES :

- au Conseil Départemental (SMIC pour l'accueil du premier enfant, mise en place de grilles salariales, prime 35h, revalorisation de l'indemnité d'entretien, prime de 100 euros au 1<sup>er</sup> juillet 2022...);
- et aussi pour les salarié-es de particuliers : paiement des heures supplémentaires au taux maximum, maintien des indemnités en cas d'absence imprévue de l'enfant, indemnité d'entretien, information sur les normes de sécurité, relation avec la PMI, défense aux Conseils des Prud'hommes, etc.

**ELECTION des représentant-es des ASSISTANTES MATERNELLES et des ASSISTANTES FAMILIALES**  
**20 janvier → 16 février 2023**  
**COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE CCPD**  
**FSU. TERRITORIALE**

**NOS CANDIDAT·ES**  
 Une équipe renouvelée et riche d'expérience, composée d'assistantes maternelles et familiales, conduite par Catherine BONS et Carole Charpentier qui siègent déjà à la CCPD et ont su faire la preuve de leur efficacité, de leur disponibilité et de leur engagement. Nos 8 candidat·es ont tous et toutes le désir de conseiller, défendre et soutenir leurs collègues. Elles connaissent les difficultés du métier, exercé à domicile, et pour lequel on doit concilier vie professionnelle et vie privée. Nos candidat·es ont à cœur de défendre les situations individuelles et de faire aussi entendre les intérêts collectifs de la profession. Elles sont soutenues par l'action de notre syndicat, impliqué depuis de nombreuses années aux côtés des assistantes maternelles et familiales et par ses forces militantes (information, documentation, aide juridique, accompagnement individuel).

**Catherine BONS**  
 Assistante familiale  
 CARCASSONNAIS

**Carole CHARPENTIER**  
 Assistante maternelle  
 LAGARRAT

**Joëlle GUILBERTO**  
 Assistante familiale  
 CARCASSONNAIS

**Sandrine BOUSSIOUX-CLARAS**  
 Assistante familiale  
 NARBONNE

**Abdelkader DERKAOUI**  
 Assistante familiale  
 LAGARRAT

**Anne POULOT**  
 Assistante maternelle  
 LAGARRAT

**Isabelle BAQUE**  
 Assistante maternelle  
 CARCASSONNAIS

**Méline CAHNET**  
 Assistante familiale  
 NARBONNE

**CE QUE DÉPENDENT LES CANDIDAT·ES FSU :**  
 → une réelle reconnaissance professionnelle et une amélioration des conditions de travail,  
 → droit à un plan de formation de qualité,  
 → accompagner les collègues et assurer une défense rigoureuse et ferme en CCPD,  
 → continuer à lutter collectivement contre la précarité, les bas salaires, l'isolement : trois éléments que beaucoup d'assistantes maternelles et familiales connaissent encore trop souvent.

**Entre le 20 janvier et le 16 février 2023, les assistantes maternelles et les assistantes familiales agréées du département de l'Aude sont invitées à voter pour renouveler leurs représentant-es à la Commission Consultative Paritaire Départementale, la CCPD. Elles pour 6 ans, ces collègues représenteront toutes les assistantes maternelles et familiales de l'Aude. Vous êtes tous et toutes concernés·es par cette élection parce que vous avez obtenu un agrément à titre permanent ou non permanent, vous demandez le droit d'accueillir à votre domicile un ou plusieurs enfants.**

**L'agrément c'est votre outil de travail !  
 Votre vote c'est votre force pour vous défendre !**

**QUEL EST LE RÔLE DE LA CCPD ?**  
 C'est une commission où siègent les représentant-es élu-es des assistantes maternelles et familiales et les représentants du Conseil Départemental. Elle est obligatoirement saisie et donne un avis sur :  
 → les demandes de retrait, suspension ou modification d'agrément,  
 → le programme de formation obligatoire,  
 → le bilan de l'agrément.

**Une convocation en CCPD est toujours un moment difficile.**  
 C'est pour cela qu'il est indispensable que les assistantes maternelles et familiales trouvent auprès de nos élu-es le soutien et l'accompagnement nécessaires pour ne pas vivre cette situation dans l'isolement et aient l'assurance d'être défendues efficacement.

**24** Syndicalement  
**SNU 11 TER** ensemble & engagé-es  
**AU QUOTIDIEN**



la responsabilité des Départements. La date d'organisation est fixée par chaque Département, l'élection a déjà eu lieu par exemple dans le Val-de-Marne et l'Aude, d'autres sont à venir dans les prochaines semaines.



## CE QUE DÉFENDENT LES CANDIDAT-ES FSU:

- ➔ une réelle reconnaissance professionnelle et une amélioration des conditions de travail;
- ➔ droit à un plan de formation de qualité;
- ➔ accompagner les collègues et assurer une défense rigoureuse et ferme en CCPD;
- ➔ continuer à lutter collectivement contre la précarité, les bas salaires, l'isolement: trois éléments que beaucoup de collègues connaissent encore trop souvent.

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

### UN EXCELLENT RÉSULTAT !

Quatre sièges étaient à pourvoir, en 2023 seules deux organisations syndicales, FSU et FO présentaient des listes. Le nombre d'inscrit-es a considérablement diminué depuis 2017 passant de 1992 à 1512 soit moins 480, une baisse qui concerne essentiellement les assistantes maternelles.

La liste de la FSU arrive largement en tête avec 74,4% des voix améliorant son score de 2017 de plus de 5% et obtient trois sièges, maintenant ainsi sa place de première organisation syndicale représentant les assistantes maternelles et familiales dans l'Aude.

Ce résultat est donc la reconnaissance du travail accompli depuis des années par la FSU et ses élu-es. L'implication et le dynamisme de nos camarades assistantes maternelles et familiales au sein de la FSU, leur travail d'information, de soutien et de défense des collègues ont été reconnus.

### LE SNUTER 94 CONFIRME SON SIÈGE À LA CCPD DU VAL-DE-MARNE

Les élections à la CCPD du Département du Val-de-Marne se sont déroulées du 9 au 23 janvier. Le SNUTER 94 obtient 24,5% des voix et maintient son siège dans cette instance (deux pour la CGT et deux pour une association locale).

Notre élue titulaire et sa suppléante sont assistantes familiales et vont continuer à accompagner et défendre les situations des collègues dans l'instance. Bien implanté au Conseil départemental et dans de nombreuses communes du Val-de-Marne, notre syndicat FSU reste actif, au-delà des réunions de la CCPD, pour obtenir des avancées notamment auprès des différentes collectivités employeurs.

Plusieurs villes du Val-de-Marne ne respectent pas encore la durée légale du temps de travail, le paiement des heures supplémentaires, l'établissement d'un contrat de travail écrit comportant toutes les clauses obligatoires...

L'absence de garantie de l'emploi est particulièrement lourde de conséquences. Les assistantes maternelles licenciées suite à la fermeture de crèches familiales dans plusieurs communes en ont fait la douloureuse expérience !

Salaires, prime d'entretien, contrat de travail, congés, horaires de travail, congés maladie... toutes ces questions ne se règlent pas en CCPD, et ne peuvent avancer que grâce à l'action syndicale locale et nationale.



**SELON LA LÉGENDE**, la recette ancestrale de ce délicieux gâteau aurait été retrouvée dans des bâtiments monastiques près de Crocq dans le sud de la Creuse. Mais, c'est en 1969 que deux pâtisseries, André Lacombe d'Aubusson et Robert Langlade de Crocq s'associent pour créer le Creusois, un gâteau pur beurre à la noisette qui est devenu célèbre. La recette, demeurée secrète, est propriété d'une association de pâtisseries creusoises qui sont les seuls à avoir l'autorisation de les fabriquer à des fins de commercialisation. La recette qui suit – issue d'une tradition familiale creusoise – ne rompt pas le secret de cette recette, mais vous propose un gâteau « à la façon de ... »



**CULTURELLEMENT VÔTRE**

## LA SYNDICALISTE

# LANCEUSE

LE CINOCHE

de Michel Angot  
ingénieur territorial retraité et cinéophile

**V**oilà un film qui, de par son titre, son sujet et son scénario basé sur des faits réels, a tout pour nous intéresser, et nous inciter à aller le voir. Il faut effectivement le voir, à la fois pour connaître le fond et l'arrière fond de ce dossier AREVA, (qui était quand même à l'époque du film, le plus important groupe industriel du nucléaire français!) chouchouté par tous les politiques – de gauche comme de droite – et des gouvernements pour qui le dossier nucléaire (et le soit-disant «savoir faire» français dans ce domaine hautement rentable) était à la fois une «chasse gardée politique» et une aubaine financière pour l'État.

**Dès 2001**, date de sa création par la fusion des trois sociétés Cogema, Framatome et CEA Industrie, AREVA sera pendant près de vingt ans le leader mondial du secteur nucléaire civil. Présent, via des filiales sur quatre continents avec 55 sites d'exploitation (33 en Europe, le reste en Amérique, en Afrique, et en Asie) et une activité allant de l'extraction minière jusqu'à la construction et la livraison de centrales nucléaires «clés en main».

C'est sous le gouvernement de Lionel Jospin qu'Anne Lauvergeon est nommée à la tête du groupe. Et, c'est à peu près au même moment, que Maureen Kearney (la «syndicaliste» du titre) est nommée par la CFDT, non pas déléguée syndicale, mais secrétaire du comité de groupe

qui assure le lien avec toutes les entités d'Areva. Elle est cadre dans l'entreprise (Professeure d'anglais pour la formation permanente) et s'entend très bien avec sa patronne jusqu'à l'arrivée de Sarkozy à l'Élysée et son souhait de fusionner Areva avec Bouygues et Alstom. Projet auquel s'oppose l'intersyndicale d'Areva par des actions et des grèves sur les sites européens (dans le film on en voit une scène avec quelques ouvrières dans une usine en Hongrie) pour empêcher le démantèlement du groupe.

**En 2010**, c'est le gouvernement de François Fillon, premier ministre de Sarkozy, qui décide de la révocation d'Anne Lauvergeon et de la vente d'Areva-TD, l'une des filiales les plus rentables du groupe qui emploie 31 000 salarié-es sur les 75 000 du groupe, dont 15 000 en France, la vente s'effectuant au profit d'Alstom pour les deux tiers et de Schneider pour le reste.

**Mars 2011**, c'est la catastrophe de Fukushima, qui frappe le secteur nucléaire de plein fouet, et Areva en premier lieu. Les pertes vont s'accumuler (dix milliards d'euros en cinq ans!) et les licenciements s'enchaînent dans toutes les usines du groupe, avec le spectre du démantèlement qui devient de plus en plus menaçant.

C'est à ce moment que Maureen Kearney apprend, d'un lanceur d'alerte anonyme, que le groupe prépare un transfert de technologie vers la Chine, sur la base

d'un contrat secret. L'intersyndicale se mobilise et Maureen Kearney se fait «lanceuse d'alerte» auprès de ses relais chez les socialistes qui lui promettent – la main sur le cœur – de tout faire pour empêcher une telle signature.

**En 2012** François Hollande gagne l'élection présidentielle et Maureen Kearney qui se sent suivie, harcelée anonymement au téléphone, et menacée depuis ses alertes sur ce contrat secret, sollicite les ministres de l'Intérieur (Bernard Cazeneuve) et de l'économie (Arnaud Montebourg) de tout faire pour obliger Areva à révéler cet accord secret avec la Chine. Les menaces s'intensifient jusqu'au jour où des hommes masqués l'agressent chez elle, elle est victime d'un viol avec actes de barbarie, ligotée à une chaise. Ils la menacent de mort «c'est le deuxième avertissement, il n'y en aura pas de troisième»! Elle refuse de porter plainte (c'est son mari qui le fait) et c'est alors la police qui mène contre elle une enquête à charge, l'accusant d'avoir elle-même organisé son agression. Au cours des interrogatoires et examens médicaux qui lui sont prodigués, elle «craque» et épuisée par ces pressions reconnaît qu'elle a tout inventé par des aveux «non circonstanciés». Une information judiciaire est ouverte contre elle, mais elle se rétracte en revenant sur ses aveux imposés un mois plus tôt sous la pression. Deux procès suivront à l'issue desquels elle sera finalement innocentée,



# RECETTE

par **Christophe Nouhaud**,  
Attaché territorial (Conseil régional NA)... et gourmand.

## (À LA FAÇON) DU GÂTEAU CREUSOIS...

### Ingrédients pour 6 personnes :

(utiliser comme mesure, un verre de 12,5 cl)

- 1 mesure de farine de blé
- 1 mesure de sucre en poudre
- 1 mesure de poudre de noisettes
- 100 grammes de beurre fondu
- 4 blancs d'œuf battus en neige

### Préparation :

Dans un saladier...

...Verser dans l'ordre : la farine, le sucre en poudre, la noisette, puis le beurre fondu et remuer le tout.

...Ajouter les blancs montés en neige en tournant jusqu'à obtenir un mélange homogène.

Ensuite...

...Verser la préparation dans un plat à four rond, préalablement beurré.

...Préchauffer le four th 7 (210°C), puis enfourner pour environ 20 mn.

...Vérifier la cuisson régulièrement avec la pointe d'un couteau.

Servir ensuite accompagné d'une crème anglaise, ou encore d'une crème pâtissière.

Le gâteau est aussi délicieux pour accompagner un café ou un thé. ■

CULTURELLEMENT VÔTRE  
CULTURELLEMENT VÔTRE

# D'ALERTE D'ABORD

par un arrêt du **7 novembre 2018**, dans lequel la Cour dénoncera les « carences de l'enquête » à charge menée contre elle par la police, aidée en sous-main par les nouveaux dirigeants d'Areva.

A part ses camarades des syndicats d'Areva et plusieurs médias (*Libération*, *Le Canard Enchaîné*, *L'Obs*) une grande chape de silence s'est abattue sur cette affaire où les intérêts politiques et finan-

ciers ont joué à outrance pour réduire au silence cette « lanceuse d'alerte » qui avait osé dénoncer un prétendu contrat secret entre Areva et la Chine, contrat qui sera finalement dévoilé au grand jour un an après son agression !

J'ai voulu rappeler assez longuement les différentes étapes de cette affaire, qui fait l'objet de ce film de Jean-Paul Salomé, adapté du livre éponyme écrit par

Caroline Michel-Aguirre cheffé du service investigation de *L'Obs*. En effet, le film s'attache beaucoup plus au personnage de Maureen Kearney qu'à la relation détaillée de ce qui a été un véritable « scandale d'Etat » dans lequel les dirigeants d'Areva, les négociateurs qui ont mené les tractations secrètes, et les différents gouvernements français ont négocié la vente à la découpe d'un groupe industriel qui regroupait 75000 salariés au début de l'affaire et qui n'en compte plus que 19000... dans le monde !

Le titre « La Syndicaliste » paraît légèrement décalé. Maureen Kearney a mené une campagne de lanceuse d'alerte et à part cette petite scène en Hongrie, on ne voit à aucun moment son lien aux salariés du groupe, dont elle est pourtant la secrétaire du comité de groupe. C'est une sorte de Don Quichotte, affrontant seule les moulins d'Areva, en privilégiant plus les contacts de salon et les relations politiques que la mobilisation des salarié-es concerné-es par les futures charrettes de licenciements. Maureen Kearney apparaît comme une cadre lanceuse d'alerte, mandatée et syndiquée certes, mais pas exactement une « syndicaliste » au sens où je l'ai pratiqué et où je l'ai vu pratiquer par tant d'autres durant mes presque soixante ans de syndicalisme... Ce film a cependant le mérite de faire connaître l'histoire de cette femme, son combat, le prix lourd qu'elle a payé, d'ouvrir et d'engager un débat plus large. ■





de Héléne Puertolas,  
assistante socio-éducative (11)

## LE TEMPS DES FÉMINISMES

de Michèle Perrot, Grasset.

**M**ichèle Perrot, 94 ans, vient de publier un nouvel essai, *Le temps des féminismes* cosigné avec Eduardo Castillo (Grasset, 2023). Ce texte, né de leurs conversations et de leur confiance mutuelle, est autant un récit personnel qu'un précis d'histoire. Dans cet ouvrage, Michèle Perrot, qui fut une des premières historiennes à mener un travail de recherche et à enseigner l'histoire des femmes en France à partir de 1973, revient sur l'histoire des combats pour l'égalité, l'histoire du patriarcat,

# TEMPS...

l'histoire du mouvement féministe et des grands débats qui l'ont parcouru et structuré, sur le corps, le genre, l'universalisme face au différentialisme, la sororité, le mouvement #MeToo.

Michèle Perrot nous livre un regard toujours équilibré, empreint de sagesse et d'un recul salutaire sur les débats brûlants de notre époque : voile, universalisme, wokisme... En ce qui concerne le futur, elle se dit optimiste et admire la vitalité et l'engagement de la nouvelle génération féministe qui comme elle, en d'autres temps et différemment, veut changer le monde.

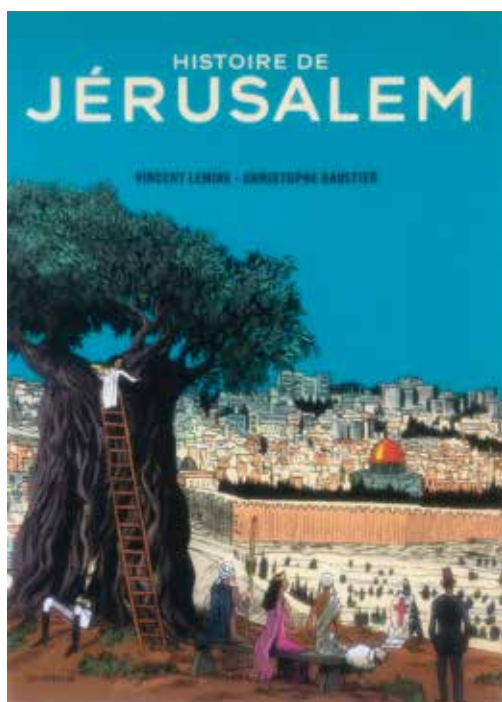
Et pour prolonger la lecture, vous pouvez regarder : *Les leçons de Michelle Perrot*, 4 épisodes sur Médiapart (février 2023).

## CULTURELLEMENT VÔTRE

de Héléne Puertolas,  
assistante socio-éducative (11)

## HISTOIRE DE JÉRUSALEM

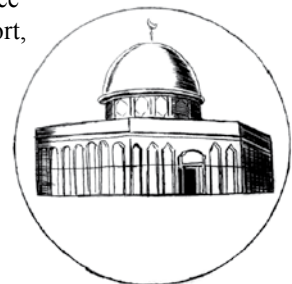
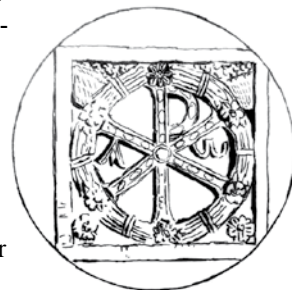
de Vincent Lemire et Christophe Gaultier, Les Arènes BD



# 4000 AN

**D**ans une BD mêlant rigueur historique et scientifique, le chercheur et directeur du centre de recherche français de Jérusalem, Vincent Lemire et le dessinateur Christophe Gaultier relatent quatre mille ans d'histoire de la Ville sainte.

Il y a 4000 ans, Jérusalem était une petite bourgade isolée, perchée sur une ligne de crête entre la Méditerranée et le désert. Aujourd'hui, c'est une agglomération de presque un million d'habitants, qui focalise les regards et est devenue le « nombril du monde », selon l'expression de l'historien Vincent Lemire. Entre-temps, les monothéismes y ont été inventés, les plus grands conquérants s'en sont emparés, les plus grands empires s'y sont affrontés. Berceau du judaïsme, du christianisme et de l'Islam, elle est la capitale spirituelle pour plus de la moitié de l'humanité. En dix chapitres, la bande dessinée expose ces cycles de vie et de mort, de guerres et de paix, d'apogées et de décadences. Jérusalem tombe et se relève de siècle en siècle. Rien n'est inventé : scènes et dialogues proviennent de plus de 2000 sources publiées et d'archives inédites.





# QU'IL LE FAUDRA !



CULTURELLEMENT VÔTRE  
CULTURELLEMENT VÔTRE

# NS D'HISTOIRE/S



Jérusalem compte aujourd'hui 450 000 habitants. C'est 12 fois plus qu'à l'époque du roi Hérode, 4 fois plus qu'en 1967.



40 % de la population est palestinienne... contre 25 % en 1967. Depuis le guerre des Six Jours, la population palestinienne a donc augmenté bien plus rapidement que la population israélienne... qui revendique pourtant la ville comme sa capitale.

Dans le cœur historique de la vieille ville ce paradoxe démographique est encore plus net : sur 35 000 habitants, seulement 3500 sont israéliens.



Moins de 10 % du budget municipal est consacré aux 40 % d'habitants palestiniens, qui sont donc sévèrement sous-équipés en services municipaux.



Très peu de permis de construire sont octroyés à Jérusalem-Est entraînant une forte surdensité dans les logements (3 fois plus d'habitants par pièce qu'à Jérusalem-Ouest) et de nombreuses destructions d'immeubles.



Dans les faits, Jérusalem est de moins en moins « une et indivisible ».

© The Jerusalem Institute for Policy Research (Jerusalem Report) 2022





# L'EAU DOIT RESTER NOTRE BIEN COMMUN

*SOCIÉTÉ*



**NON,  
AUX MÉGA**

**30**

Syndicalement VÔTRE n° 68 avril 2023





**BASSINES!**





## **SOCIÉTÉ**

Il est difficile d'y voir clair sur le sujet des méga-bassines tant il a été instrumentalisé ces derniers jours par le Gouvernement. Polariser l'attention sur les violents affrontements lors de la manifestation de Sainte-Soline, en pleine mobilisation contre la réforme des retraites, c'est essayer de détourner l'opinion publique des véritables enjeux.

Vous l'aurez compris, pour le Ministère de l'Intérieur, manifester contre les méga-bassines ou contre la réforme des retraites : c'est mal ! Ecartons d'emblée la stratégie de communication du Gouvernement pour nous intéresser strictement aux enjeux environnementaux liés aux méga-bassines et à la nécessaire lutte contre leur construction.

### **POURQUOI DES MEGA-BASSINES ?**

Le procédé des méga-bassines a été choisi par les autorités pour faire face aux sécheresses et donc, au manque d'eau qui s'intensifie chaque été.

Contrairement aux retenues collinaires (qui récoltent le produit des précipitations ou les surplus des cours d'eau), la méga-bassine, appelée par ses promoteurs «retenue de substitution», est un immense trou couvert d'une bâche et dans lequel va se déverser l'eau pompée d'une nappe phréatique l'hiver, pour être utilisée en été afin d'irriguer les cultures de l'industrie agro-alimentaire.

Une méga-bassine, comme celle de Sainte-Soline, peut contenir plus de 600 000 mètres cube d'eau, soit la consommation d'eau annuelle de plus de 15 000 personnes, et s'étend sur plus de

dix hectares. Par ailleurs, ces immenses lacs artificiels reposant sur des bâches plastiques sont financés à plus de 70% de fonds publics, par les agences de l'eau.

**CES IMMENSES  
LACS ARTIFICIELS  
REPOSANT SUR  
DES BÂCHES PLASTIQUES  
SONT FINANCÉS  
À PLUS DE 70 %  
DE FONDS PUBLICS**

### **UN NON-SENS ÉCOLOGIQUE**

D'abord, la construction de ces méga-bassines, tout comme le pompage de l'eau, occasionnent de fortes émissions de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, la stagnation de l'eau à l'air libre dans la méga-bassine amène la prolifération d'algues et de bactéries et permet son évaporation.

En France, plus de 60% de l'eau exposée à l'air s'évapore... Enfin, lorsque comme cet hiver 2022-2023, la pluie et la neige sont absentes, les nappes phréatiques ne parviennent pas à se reconstituer.

Les dommages sur l'écosystème aquatique sont nombreux, à commencer par la baisse du niveau des rivières. Si les végétaux comme les poissons ont besoin d'eau toute l'année, même







les coquillages du littoral ont besoin d'eau douce et des sédiments qu'elle transporte. Ceci est possible lorsque les nappes phréatiques se remplissent l'hiver quand la faible densité de végétation laisse mieux passer l'eau de pluie.

Ajoutons à cela que les méga-bassines servent notamment la culture du maïs qui reçoit des pesticides et est principalement destinée à nourrir les animaux de l'élevage industriel (émetteurs de méthane, viandes à l'exportation...).

Le cas de Sainte-Soline est d'autant plus inacceptable et caricatural que le manque d'eau résulte de l'assèchement des zones humides, consécutif à la

usines de méthanisation. Financé avec de l'argent public à plus de 80%, ce projet catastrophique porté par l'agro-industrie est soutenu par le gouvernement pour sauver un mode de production agricole destructeur, dopé aux pesticides, et très peu résilient face au dérèglement climatique et ses sécheresses. Au contraire, cet argent public devrait servir aux exploitants qui font le choix d'une « désirrigation » dans le cadre d'une transition agroécologique.

## LE MODÈLE PRODUCTIVISTE CONFORTE PAR LE « PLAN EAU »

Le 30 mars 2023, le Président Macron a présenté son « plan eau », sensé améliorer la gestion de la ressource. Il a annoncé quelques mesures comme celles visant à solliciter les industries pour faire baisser leur consommation en eau, réutiliser davantage les eaux usées, résorber les fuites ou appliquer une tarification progressive aux consommateurs. Ainsi, non seulement il n'a pas annoncé de « virage » agricole, mais il a surtout conforté le principe des retenues d'eau pour l'agriculture ainsi que les fausses solutions de stockage...

Aujourd'hui, de nombreux scientifiques contestent ces procédés, notamment dans un contexte durable de réchauffement climatique et de sécheresses récurrentes où, dans un cycle sans fin, on répond à notre besoin en eau par son stockage donc en creusant toujours davantage le déficit hydrique.

## AGIR SUR LA DEMANDE EN EAU

Selon le GIEC\* la seule manière de faire face au manque d'eau est d'agir sur la demande. Certes en combattant les gaspillages, mais aussi en diversifiant les cultures et les pratiques agricoles tout en protégeant les réservoirs naturels d'eau douce.

## SOCIÉTÉ

conversion des zones de prairies et d'élevage en culture du maïs, grande consommatrice d'eau...

## LA CAPTATION PRIVÉE D'UN BIEN COMMUN

Les méga-bassines portent en elles à la fois la question du partage de l'eau et celle du modèle agricole qu'il faut promouvoir. Seule une minorité d'agriculteurs pourront irriguer leurs plantations en été grâce aux bassines soumises à un droit payant de prélèvement d'eau et qui ne profite qu'aux grandes exploitations de l'industrie agro-alimentaire (blé, maïs, etc.). Les autres (petits agriculteurs et producteurs locaux en circuit court) tenteront de capter l'eau de la nappe souterraine dont le niveau sera devenu bien insuffisant après le pompage hivernal pour la méga-bassine...

Pour le collectif « Plus jamais ça » dont la FSU est un des membres fondateurs, l'agro-industrie a décidé de lancer une vaste entreprise d'accaparement de l'eau au détriment de la qualité et du partage de ce bien commun. Avec le soutien actif de l'État, des dizaines de « méga-bassines » menacent d'être construites partout sur le territoire en commençant par la zone du marais Poitevin, deuxième plus grande zone humide en France (après la Camargue). Ces ouvrages de stockage hydraulique massif ont pour but de garantir coûte que coûte la poursuite d'un modèle agricole industriel destructeur du vivant et prédateur des paysannes et paysans et sont destinés, pour l'essentiel, à alimenter la spéculation sur les marchés internationaux, l'agro-industrie ou encore les

LAGRO-INDUSTRIE A DÉCIDÉ DE LANCER UNE VASTE ENTREPRISE D'ACCAPAREMENT DE L'EAU

Avec la FSU, le collectif « Plus jamais ça » se bat pour une agriculture inscrite dans la transition écologique, qui permette le respect de l'environnement, l'installation de paysannes et paysans nombreux pour aboutir à la souveraineté alimentaire. Cet autre modèle est possible et passe notamment par une agriculture paysanne qui sorte de la dépendance aux énergies fossiles, aux OGM et toute autre pratique de l'agro-industrie nuisibles à l'environnement, aux agriculteurs-trices et à la population. C'est en ce sens que nous soutenons cette lutte contre les méga-bassines et les mobilisations contre leur construction et/ou leur extension.

\* GIEC: Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.







# NOS LUTTES



# NOS INFOS